Résolution présentée par la délégation de la République Démocratique du Congo

Thème — Conflit et sécurité internationale

Concerne — Création d'un territoire dédié à l'incarcération et à la réintégration des rebelles

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par la persistance des conflits liés aux groupes armés non étatiques, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, en Colombie, au Yémen, au Liban, au Mexique, au Soudan, au Myanmar et d'autres encore,

Alarmée — par les conséquences de ces conflits sur les populations civiles, notamment les déplacements forcés, les violences et les destructions d'infrastructures,

Constatant — que la présence de nombreux groupes armés non étatiques contribue à l'instabilité de la RDC et de la région des Grands Lacs, mais également à celle d'autres régions du monde, comme en Afghanistan, en Somalie, au Mali et aux Philippines,

Rappelant — que l'exploitation illégale des ressources naturelles, comme le coltan et l'or, peut contribuer au financement des groupes armés,

Notant — que les tensions entre la RDC et le Rwanda, ainsi que la prise de Goma, de Bukavu puis d'Ulvira par les rebelles de l'AFC/M23, aggravent la crise dans la région,

Consciente — que les groupes armés menacent aussi la stabilité d'autres pays, notamment à travers des organisations et mouvements armés tels que le Hamas au Moyen-Orient, Daesh en Irak et en Syrie, le Hezbollah au Liban, Al-Qaïda et divers d'autres,

Convaincue — de la nécessité d'une réponse internationale qui sépare les combattants rebelles des civils et qui partage les responsabilités entre les États,

Soulignant — que la MONUSCO, les cessez-le-feu ainsi que les différentes actions du Conseil de sécurité et d'autres missions de l'ONU n'ont pas suffit à mettre fin aux violences,

Décide — de créer un territoire international sécurisé, le « Zone of Opponents » (ZOO) sous l'autorité des Nations Unies où sera construit un centre pénitentiaire pour les membres de groupes armés non étatiques capturés ou ayant déposé les armes ;

- l'identification et l'enregistrement de chaque personne avant son transfert, afin de déterminer son rôle au sein du groupe armé et son éventuelle implication ;
- d'appliquer le jugement puis la réintégration des opposants dans la société grâce à un programme de désarmement, de formation et d'accompagnement ;
- la protection de ce territoire par une force internationale, les Casques orange, financée par un fonds international contrôlé par une commission indépendante, avec l'argent récolté de la récupération des fonds issus d'activités criminelles et par les contributions volontaires des États membres.

Le texte français fait foi